



POSTULAT

Auteur	Guillaume Sonnati, PS/GC, Françoise Métrailler, Le Centre, Nathalie Cretton, Les Vert.e.s et Steve Delasoie, PLR/FDP
Objet	Prise en charge psychosociale et insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté
Date	08/05/2023
Numéro	2023.05.145

L'adolescence constitue indéniablement un moment charnière dans la vie d'une personne. En plus des modifications physiques et psychiques, c'est à ce moment-là que nous nous construisons fortement en tant que personne à part entière. Nous commençons à nous émanciper de nos parents, à nous affirmer, à prendre des décisions, à assumer des responsabilités, etc. C'est aussi à ce moment-là que nous devons bâtir notre projet professionnel, donnant ainsi du sens à notre existence. Durant cette période, nous prenons des décisions qui auront des conséquences significatives, pour ne pas dire déterminantes, pour le reste de notre trajectoire de vie. Pour chaque adolescent, il convient donc de passer cette étape cruciale de la manière la plus positive possible, en disposant des ressources et des conditions-cadres lui permettant de prendre les meilleures décisions pour son futur.

Or, force est de constater que de plus en plus de jeunes ne parviennent plus à passer cette étape de manière positive. Toujours plus d'adolescents se retrouvent en difficulté sur le plan psychique (angoisse, dépression, perte de sens, dépendance, agressivité, et j'en passe, etc.) et par conséquent, en grande souffrance. Au vu de leur fragilité psychosociale, ils ne parviennent plus à se construire, à s'outiller en développant des compétences nécessaires pour être capables d'assumer leur existence. Autrement dit, ils sont tout simplement perdus, dans l'impossibilité de définir un projet professionnel, enlisés dans leur souffrance. Et cette situation peut malheureusement durer plusieurs années, péjorant fortement leur parcours de vie futur !

Bien conscients de l'importance de cette phase de transition, les pouvoirs publics ont développé au fil du temps des mesures socio-sanitaires et insertionnelles pour soutenir ces jeunes en difficulté. Des moyens financiers et humains sont ainsi dévolus pour aider les jeunes en difficulté à passer ce passage à l'âge adulte de manière positive. Du soutien psychologique, ambulatoire ou stationnaire, a été mis en place pour aider ces jeunes à faire face à leurs difficultés psychiques. Du travail éducatif pour soutenir les jeunes à gagner en autonomie a été institué. Des mesures d'insertion sont disponibles pour accompagner les jeunes vers une formation professionnelle.

Malgré tout le travail de qualité porté par l'ensemble des professionnels de la santé et du social, ainsi que toutes les mesures déjà existantes, nous constatons que de plus en plus de jeunes ne parviennent pas à s'en sortir. Ils se retrouvent dans une telle souffrance qui ne leur est pas possible de se mettre en mouvement. Ils ne trouvent aucun sens à leur existence, développant des comportements problématiques tels que des addictions en tout genre, des pensées suicidaires ou encore de l'agressivité. Leur mal-être devient chronique, s'inscrivant sur plusieurs années. Et bien souvent, sans vouloir jouer les Cassandre, ces jeunes en très grande difficulté, paralysés par leur souffrance pérennisée auront une existence chaotique, faites de ruptures et de marginalité.

Ces jeunes en très grande fragilité confrontent les parents et professionnels en tout genre, les interrogent fortement, remettant en question leurs logiques, pratiques et schèmes de penser. Ils les poussent dans leurs retranchements, les obligeant à réinventer l'accompagnement. De ce fait, beaucoup d'acteurs gravitant autour de ces jeunes sont parfois démunis, voire impuissants, pour les aider à sortir de leur souffrance. Ils ne réussissent ainsi pas à mettre ces jeunes en mouvement et à démarrer avec eux un projet de vie qui devrait aboutir, sur le long terme, à une formation professionnelle.

Même si le processus est long et le cheminement semé d'embûches, ces jeunes en grande souffrance disposent des ressources intrinsèques pour s'en sortir, s'ils reçoivent un soutien véritablement adapté et coordonné de la part de l'ensemble des professionnels socio-sanitaires et de leurs parents. Ainsi, si tous les adultes, ainsi que les jeunes qui sont partie prenante de leur guérison assument leurs responsabilités, un projet de vie peut se construire et déboucher sur de belles réussites (une stabilité émotionnelle retrouvée, une capacité de résilience nécessaire pour surmonter leurs difficultés, un apprentissage abouti, etc.). Mais pour y parvenir, il faut que l'administration publique au travers de ses services et de ses employés assume également ses responsabilités en mettant en place des conditions-cadres favorables à la guérison et au processus d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes. Elle doit par exemple investir des ressources humaines et matérielles pour soutenir ces jeunes. Elle doit être source de propositions pour améliorer la prise en charge de ces jeunes. Elle doit inciter l'ensemble des acteurs déjà actifs dans l'accompagnement de ces jeunes à optimiser les collaborations et les synergies ; car c'est en travaillant véritablement tous ensemble que nous parviendrons à aider ces jeunes de manière positive.

Quant à eux, les politiques ont également un rôle à jouer pour ne pas laisser au bord de la route nos jeunes en grande difficulté. Ils doivent également assumer leurs responsabilités en mettant à disposition des moyens financiers et des ressources pour que les professionnels puissent agir avec efficacité et efficience. Autrement dit, des mesures doivent être renforcées par le monde politique pour aider ces jeunes à construire leur autonomie, afin qu'ils soient réellement maîtres de leur existence et non pas dépendants de notre système socio-sanitaire. Si nous ne le faisons pas, il est fort probable que ces jeunes en grande difficulté auront un parcours de vie chaotique qui nécessitera une prise en charge tout au long de leur vie par notre système assurantiel et le monde institutionnel.

Conclusion

Afin que nous répondions aux besoins socio-sanitaires de ces jeunes en grande souffrance pour qu'ils retrouvent une santé physique, psychique et sociale satisfaisante, condition sine qua non au démarrage d'un projet d'insertion socioprofessionnelle, dans un premier temps et que nous les accompagnons dans un processus les amenant à un projet de vie et professionnel dans un deuxième temps, les postulants demandent au Conseil d'Etat d'agir à deux niveaux :

1. En matière de prise en charge psychosociale de ces jeunes en difficulté, nous demandons au Conseil d'Etat de :

- * Évaluer le dispositif d'urgences psychiatriques ambulatoires destiné aux adolescents et aux jeunes adultes ;
- * En fonction de l'évaluation dudit dispositif, mettre en place des mesures d'amélioration pour optimiser la prise en charge ambulatoire des adolescents et des jeunes adultes (par ex. amélioration du travail en réseau, renforcement de la dotation RH, coordination avec les professionnels de la santé mentale privés (psychologues,

pédopsychiatres, etc.), coordination avec le dispositif d'hospitalisation, etc.) ;

* Au besoin, renforcer la prise en charge stationnaire des adolescents et des jeunes adultes dont un suivi ambulatoire n'est plus suffisant pour préserver la santé physique, psychique et sociale (par ex. augmenter le nombre de lits, renforcer la dotation RH, améliorer le travail en réseau, etc.).

2. En matière d'accompagnement des jeunes en difficulté vers un projet d'insertion socioprofessionnelle, nous demandons au Conseil d'Etat de :

* Réaliser un état des lieux des acteurs (SAS, SFOP, organismes d'insertion, réseau psychosocial, etc.) et des actions mises en place (par ex. gestion de la plateforme T1, SEMO, suivi psychosocial, mesures OAI, etc.) pour accompagner les jeunes en difficulté vers une formation professionnelle ;

* Mettre en place des mesures d'amélioration pour assurer des solutions adaptées aux besoins des jeunes en grande difficulté qui visent à moyen ou long terme à une formation professionnelle (par ex. optimisation de la synergie entre tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des jeunes, moyens financiers supplémentaires pour soutenir ces jeunes, nouvelles mesures d'insertion mises en place pour répondre aux besoins de jeunes toujours plus fragilisés sur le plan de la santé mentale, etc.).

De manière plus générale, les postulants, convaincus que l'accompagnement des jeunes, spécifiquement ceux en souffrance, doit être une priorité sociétale et politique, demandent aussi au Conseil d'Etat, de :

* Inscrire le soutien à la jeunesse en difficulté comme une priorité du Gouvernement ;

* Pérenniser le financement de projets-pilotes destinés à la jeunesse en difficulté qui ont fait leurs preuves à partir d'évaluations spécifiques.